

Communiqué de presse

vendredi 26 janvier 2024

Le Conseil départemental participe activement à la sécurisation du Stade de Cavani, à la suite du démantèlement du camp des migrants

Le Conseil départemental informe qu'une action commune, concertée avec les services de l'Etat et ceux de la Mairie de Mamoudzou, a été engagée depuis le 25 janvier, en vue de procéder au démantèlement progressif du camp de migrants au stade de Cavani, puis à la sécurisation du site occupé.

C'est ainsi qu'après intervention de l'Etat, qui a commencé une partie du démantèlement, en coordination avec la Mairie, qui a mis à disposition des bennes pour l'enlèvement de détritus, que le Conseil départemental a renforcé la surveillance du lieu et engagé des travaux (installation de grilles et de blocs). Par son action, il s'agit pour l'institution de restreindre l'entrée des personnes, à un seul point, de même que celle des véhicules sur le stade. Le but est de mieux en contrôler les accès et de prévenir le transport de matériaux destinés à la construction d'habitats illicites.

La sécurité autour du stade est, par ailleurs, consolidée par la présence constante d'agents dédiés, qui en assurent un contrôle rigoureux, jour et nuit. Des mesures complémentaires ont été également prises avec l'intégration de maîtres-chiens, déployés en soirée et la nuit, en collaboration étroite avec la gendarmerie et la police municipale. Les travaux définitifs du site se dérouleront une fois que ce dernier sera exempt de toute occupation, ceci pour des raisons de sécurité.

CONTACTS PRESSE

Hidaya CHAKRINA • 0639 09 09 90

Direction de la Communication dir.com@cg976.fr • 0269 66 11 60 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

BP 101 97645 MAMOUDZOU CEDEX 02 69 66 10 00



Communiqué de presse

vendredi 26 janvier 2024

Le Conseil départemental s'engage pleinement à participer à la coordination de ces actions, aux côtés des autorités compétentes (Mairie de Mamoudzou et services de l'Etat), pour garantir le succès de l'opération entamée, dans le respect des droits fondamentaux et dans celui de la dignité des personnes concernées.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE